

# FORMATION CSRD

## INTRODUCTION A LA REGLEMENTATION CSRD ET SES IMPLICATIONS



Cette formation a pour vocation de présenter les principaux aspects de la nouvelle réglementation européenne CSRD. Sous forme d'atelier dynamique, l'objectif sera de présenter les principaux facteurs clés de succès pour une implémentation réussie de la CSRD au sein de votre entreprise.

### Programme de la formation

#### Partie 1 : Rappel des exigences de la CSRD

- > Contexte réglementaire européen et tendances de marché
- > Présentation du périmètre et du calendrier d'application

#### Partie 2 : Double matérialité

- > Présentation de la méthodologie de cotation
- > Application avec un exemple concret

#### Partie 3 : Comment mettre à jour son référentiel de reporting ?

- > Présentation de la méthodologie d'analyse d'écart avec un référentiel existant
- > Plan d'action détaillant les prochaines étapes en vue de la publication du rapport CSRD

### Objectifs

- ⇒ Introduire la réglementation CSRD et ses implications
- ⇒ Décrypter les principaux concepts et indicateurs de la réglementation
- ⇒ Présenter les étapes nécessaires à l'implémentation de la CSRD

Formation organisée le :

**Lundi 13 mai**

**10h00 à 12h30 // 14h00 à 16h00**

A destination des Dirigeants, DAF, Directeur RSE, DRH

Taux de réussite 2022 aux formations FEBP : 100 %

Taux de satisfaction 2022 des candidats aux formations FEBP : 96 %

En application des articles D5211-2 et suivants du Code du Travail, nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap (Réfèrent handicap : Wilson PIQUES - wpiques@febpf.fr).

Nos formations sont « non-certifiantes » et non accessibles via le CPF.

Prérequis spécifique : Uniquement maîtrise de la langue française (lire et écrire)

Moyens  
encadre-



pédagogiques et  
ment

Formateur :

**Organisation :** Présentiel dans les locaux de FEBP Services ou visio-conférence (10 stagiaires maximum)

**Supports :** Recueil des besoins des candidats en amont de la formation, support de formation avec des cas pratiques (méthode participative...)

**Durée :** 1/2 journée soit 4h30 au total

**Tarifs adhérent :** 225 € HT (remise de -50% à partir du 2ème inscrit dans l'entreprise)



FEBP Services

34 quai de la Loire 75019 Paris

**Accès :** Métro ligne 5 (Jaurès) ou ligne 7 (Stalingrad/ Gare du Nord RER)

**Référent pédagogique :** Sylvie LEMAITRE  
slemaitre@febpf.fr

www.entreprisesboulangerie.org

# Bulletin d'inscription

A retourner par mail à [slemaitre@febpf.fr](mailto:slemaitre@febpf.fr)

Inscription possible sur <https://www.entreprisesboulangerie.org/inscription-a-une-formation/>

N'hésitez pas à nous indiquer si vous êtes une personne en situation de handicap. Nous prendrons également contact avec notre intervenant pour prévoir une formation spécifique au type d'handicap concerné.

Nom de la forma-

tion : .....

.....

.....



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

*N° d'activité FEBP SERVICES : 11754277975*

*Certification qualité : SGS n°00632*

*N° de SIRET : 784 717 902 00059*

## Informations concernant le stagiaire

P r é n o m / N O M :

.....

.....

F o n c t i o n :

.....

.....

T é l . : ..... E - m a i l :

.....

S o c i é t é :

.....

.....

A d r e s s e d e l a s o c i é t é :

.....

## Conditions générales de participation aux formations

Les inscriptions aux formations organisées par FEBP SERVICES sont soumises aux présentes conditions générales de participation. Une inscription implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant à ces conditions.

**INSCRIPTION** : Toute inscription à une formation peut être faite par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété ou sur notre site internet (<https://www.entreprisesboulangerie.org/>). **En cas de prise en charge du paiement d'une formation par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer, à FEBP SERVICES les coordonnées complètes de celui-ci et à cet organisme tous les éléments nécessaires pour en assurer le paiement, avant la date de formation.**

**TARIFS** : Les prix des formations sont indiqués sur chaque programme en € HT et TTC (TVA de 20% applicable) et comprennent les frais de restauration par jour et par participant. Toute formation commencée est due en totalité.

**PAIEMENT** : Nos factures sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement ou chèque à l'ordre de FEBP SERVICES.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, le responsable de l'inscription doit communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer ce paiement et à FEBP SERVICES le numéro de dossier.

Si celui-ci n'était pas effectué, FEBP SERVICES serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise qui a réalisé l'inscription, solidairement débitrice à son égard.

### CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION, FICHE D'EVALUATION ET SUIVI ADMINISTRATIF :

Après enregistrement de l'inscription à une formation, deux exemplaires de la convention de formation signés par FEBP SERVICES sont adressés par mail au responsable de l'inscription aux fins de signature. Le responsable de l'inscription doit retourner par courrier ou mail un exemplaire signé FEBP SERVICES dans les plus brefs délais.

**En présentiel** : Au plus tard, une semaine avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée par mail aux participants.

**En distanciel** : Ce sont les modalités de connexion et de suivi de la formation qui seront adressées par mail.

A la fin de la formation, une fiche d'évaluation est remplie par le participant et remise à l'animateur de la formation.

Dans le cas d'une formation à distance, un certificat de réalisation rempli par FEBP SERVICES sera joint à la facture, conformément à la réglementation.

**DELAI DE RETRACTATION** : Le client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation, sans frais, si la demande est formulée par écrit au moins 5 jours ouvrés avant la date de formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par FEBP SERVICES.

En cas d'annulation de participation par le client après le 5ème jour ouvré précédant la date de début de formation, FEBP SERVICES facturera à l'entreprise le prix de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être transmis au plus vite à FEBP Services.

**FEBP SERVICES** se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations dont l'effectif serait insuffisant ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, FEBP SERVICES s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit, et à proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.



34 quai de la Loire 75019 Paris

Tél. 01 53 20 70 38

E-mail : [contact@febpf.fr](mailto:contact@febpf.fr)

[www.entreprisesboulangerie.org](http://www.entreprisesboulangerie.org)

### Personne en charge des dossiers de formation dans votre entreprise :

P r é n o m / N O M :

.....  
.....

F o n c t i o n :

.....  
.....

T é l . : ..... E - m a i l :

.....  
.....

S o c i é t é :

.....  
.....

A d r e s s e d e l a s o c i é t é :